

# COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel du Compte-Titres Ordinaire

Le Compte-Titres Ordinaire (CTO) est un compte permettant de diversifier son patrimoine et destiné à enregistrer les opérations relatives à des valeurs boursières françaises, européennes ou internationales (actions, obligations, FCP (Fonds Commun de Placement) et SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)). Le CTO est nécessairement associé à un « compte espèces » sur lequel sont prélevées les sommes nécessaires aux opérations et versés les produits des opérations (coupons, dividendes, ventes, etc...).

<b>CONDITIONS DE SOUSCRIPTION</b>	Accessible à toute personne physique (pour les mineurs, par le biais des représentants légaux) et morale.
<b>MONTANT MINIMUM À L'OUVERTURE</b>	Pas de minimum exigé.
<b>MONTANT MAXIMUM DE PLACEMENT</b>	Pas de limite d'investissement.
<b>VERSEMENTS</b>	Libres ou programmés grâce au Plan d'Épargne Boursière (PEB). <i>Pour connaître les conditions du PEB, rapprochez-vous d'un conseiller Crédit Agricole.</i>
<b>PROTECTION DU CAPITAL</b>	Il existe un risque de perte en capital selon les investissements réalisés.
<b>DISPONIBILITÉ</b>	À tout moment.
<b>RÉMUNÉRATION</b>	Non garantie, variable selon les titres détenus.
<b>FRAIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de garde (tenue des comptes-titres) prélevés annuellement et proportionnels aux montants détenus.</li> <li>Frais de courtage pour l'achat ou la vente d'actions ou d'obligations ; droits d'entrée pour la souscription de parts de FCP ou de Sicav.</li> </ul> <i>Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller Crédit Agricole.</i>
<b>FISCALITÉ</b>	On distingue deux fiscalités applicables (selon la réglementation en vigueur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>la fiscalité relative à la cession des valeurs mobilières (les plus-values mobilières).</li> <li>la fiscalité relative aux produits (les revenus de valeurs mobilières).</li> </ul> <i>Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller Crédit Agricole.</i>
<b>DURÉE DU CONTRAT</b>	Durée illimitée.



## Bon à savoir

<b>POINT D'ATTENTION</b>	Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur le marché boursier nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont liés.
<b>QUELQUES CONSEILS POUR VOS INVESTISSEMENTS</b>	Adaptez vos investissements à votre situation financière, vos objectifs de placement, de rentabilité, au niveau de risque que vous êtes prêt à accepter et à votre connaissance des produits. Privilégiez la diversification de votre portefeuille. Optez pour une répartition équilibrée de l'investissement entre les différents types de supports, les secteurs d'activité et les zones géographiques.
<b>SERVICE DE BOURSE EN LIGNE</b>	Le Crédit Agricole propose un service de Bourse en ligne, Invest Store pour vous permettre de gérer à distance votre CTO. <i>Pour connaître les conditions de ces services, rapprochez-vous d'un conseiller Crédit Agricole.</i>
<b>CALCUL D'UNE PLUS OU MOINS-VALUE</b>	Elle est égale à la différence entre le prix de cession (vente) et le prix d'acquisition (achat). Dans le cas de titres de même nature acquis à des prix différents, le prix d'acquisition est calculé grâce à une moyenne pondérée permettant de déterminer le prix de revient unitaire.
<b>IMPUTATION DES MOINS-VALUES</b>	Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année et des dix années suivantes, quel que soit le montant annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal au cours de l'année considérée.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières du contrat.  
Document non contractuel - Informations valables au 01/01/2013, susceptibles d'évolutions. Pour les mineurs, le présent document s'adresse aux représentants légaux.



Le bon sens a de l'avenir

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges,

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.

Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 008 967.

Siège social 1, place de la Gare - BP 20440 - 67008 Strasbourg Cedex - 437 642 531 RCS Strasbourg.